

Foire aux questions (FAQ) relative à l'appel à candidatures visant la création d'une Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants avec troubles du spectre de l'autisme (UEMa) dans l'Eure

DATES	QUESTIONS	REPONSES
17/11/2020	<p>Suite à l'appel à projet de l'UEMA TSA dans l'Eure ? j'aurais besoin de quelques précisions pour répondre à cet appel :</p> <ul style="list-style-type: none">- le choix de la ville doit être proposé par nous (en fonction des besoins évalués avec la MDPH),- nous devons rechercher une école susceptible de nous accueillir dans le projet ? ou cela se fait après validation du projet ?	<p>La ville ou l'agglomération est au choix de l'association mais doit néanmoins figurer dans la liste identifiée dans l'avis d'appel à candidatures.</p> <p>Le choix de l'école relève de l'Education Nationale (EN). Toutefois, dans le cadre d'une concertation entre le candidat médico-social et l'EN, un travail peut être débuté auprès d'une école pré-identifiée, en amont du dépôt du projet, et également en lien avec la Mairie.</p>